**Contre l'immigration illégale, Macron envoie l'armée**

Par [Pierre Alonso](https://www.liberation.fr/auteur/2154-pierre-alonso) — 6 novembre 2020 à 15:27

## Le chef de l'Etat a annoncé un renforcement des contrôles aux frontières grâce à un doublement des effectifs. Pour la première fois, des militaires de l'opération Sentinelle y participeront.

Emmanuel Macron l’a annoncé l’air de rien. «Nous passerons de 2 400 à 4 800 policiers, gendarmes, militaires et CRS mobilisés pour lutter contre l’immigration clandestine», a-t-il déclaré jeudi lors d’un déplacement à la frontière franco-espagnole. C’est pourtant plus qu’un simple ajustement d’effectifs : jamais dans les années récentes l’armée n’avait officiellement participé à la lutte contre l’immigration illégale et au contrôle des frontières en France métropolitaine.

L’Elysée nous a confirmé que 200 militaires de l’opération Sentinelle étaient en cours de déploiement. «Ils sont mis à disposition des zones de défense de Marseille et Bordeaux, leur répartition est en cours sur la base de l’expression des besoins faits par les préfets», indique une conseillère. Cette évolution pose une série de questions sur le rôle exact des militaires et les pouvoirs dont ils disposeront, auxquelles ni l’Elysée ni le ministère des Armées n’avaient de réponse précise à apporter au lendemain de l’annonce présidentielle. Seule certitude, le cadre d’emploi restera le même que pour l’opération Sentinelle (le nom de la participation des armées à Vigipirate) : les préfectures feront des réquisitions, et la hiérarchie militaire mettra des effectifs à disposition de l’autorité civile.

### Le gouvernement compte sur l’effet dissuasif

Que pourront concrètement faire les militaires sur le terrain ? «Ce sera une aide et un soutien aux forces de sécurité intérieure», avance un responsable du ministère des Armées. «L’idée est qu’ils accompagnent les policiers et gendarmes qui font des contrôles aux frontières, mais ils ne les remplaceront pas», insiste l’Elysée. Dans le cadre de l’opération Sentinelle, les militaires n’ont pas de pouvoir de police, ils ne peuvent procéder à aucun contrôle d’identité encore moins à des interpellations. Ils ont néanmoins le droit de retenir l’auteur d’un flagrant délit en attendant l’arrivée des forces de l’ordre, comme n’importe quel citoyen.

«On peut imaginer que les chasseurs alpins à la frontière franco-italienne tombent sur un individu dont il existe des raisons de penser qu’il passe la frontière clandestinement, illustre le chercheur de l’Institut français des relations internationales (Ifri) Elie Tenenbaum. Ils peuvent l’accompagner vers un officier de police judiciaire, mais pas le contraindre, sauf flagrant délit.» En l’espèce, ils ne pourraient le constater qu’en contrôlant ses papiers, ce qui n’est pas autorisé. Le gouvernement compte donc sur un effet dissuasif, central dans l’opération Sentinelle : la présence dans les rues et à proximité des sites sensibles veut autant décourager les attaques terroristes que permettre une riposte rapide.

L’engagement des armées sur le territoire national sur réquisition de l’autorité civile est encadré par [une instruction interministérielle datant de 2017](https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/44386), rappelle Elie Tenenbaum, auteur de plusieurs rapports sur le sujet : «Les termes d’immigration et de frontière n’apparaissent pas dans ce document de référence. La prérogative des armées est la protection du territoire national. L’immigration en menace-t-elle l’intégrité ? Cela me semble tiré par les cheveux.»

### Dangereux précédent

Il y a bien quelques exceptions en outre-mer. A Mayotte et en Guyane, les armées appuient policiers et gendarmes pour lutter contre l’immigration illégale ou contrôler les frontières. Une section d’infanterie intègre par exemple un membre des forces de l’ordre qui a des pouvoirs d’officier de police judiciaire et peut interpeller, verbaliser, etc. Le détachement de la légion étrangère basé à Mayotte mène ponctuellement des actions sur l’îlot Mtsamboro pour «détruire d’éventuelles installations afin d’éviter qu’il ne serve de base logistique [aux passeurs]», écrit Elie Tenenbaum [dans un rapport récent](https://www.ifri.org/fr/publications/etudes-de-lifri/focus-strategique/confettis-dempire-points-dappui-lavenir-de-strategie). Et en Guyane, les forces armées [patrouillent pour faire respecter](http://www.guyane.gouv.fr/Actualites/Salle-de-presse/2020/Avril-2020/Controle-de-mesures-dans-la-frontiere-franco-bresilienne) la fermeture de la frontière décidée en raison de la crise du Covid. Mais il s’agit de frontières extérieures à l’espace Schengen.

Jusqu’ici, les appels à déployer l’armée pour contrôler les frontières terrestres de la métropole n’avaient pas été suivis d’effet, même après les attaques terroristes du 13 novembre. Ils le sont désormais : un dangereux précédent qui brouille un peu plus les lignes entre les missions de police et la défense du territoire national.